UNIVERSITE DE SAINT ETIENNE FACULTE DE DROIT

2ème année de Licence en Droit Travaux dirigés de Droit pénal général – 2024/2025

> Clément Abel Seyf Eddine Mokeddem Julien Rey Eliette Rubi-Cavagna

> > Semestre 4

4ère séance

Vous résoudrez les cas pratiques suivants

Cas nº 1

La SARL BIONATUREL, géré par M. LATOME, distribue des produits issus de l'agriculture biologique. Elle veut participer à un salon sur le développement durable qui doit se dérouler au mois de mai 2021 à St Etienne. C'est Mme LACHIMY, responsable "évènementiel" de la société qui doit gérer le dossier ainsi que le prévoit son contrat de travail : "Dès lors que la réalisation d'un évènement promotionnel a été retenu par les associés, Mme LACHIMY prendra, en qualité de responsable évènementiel, toute mesure nécessaire pour en assurer la complète réalisation. Elle pourra passer les contrats nécessaires et assurer les éventuels recrutements".

Pour ce salon, Mme LACHIMY a déjà réservé l'emplacement dans le hall des expositions, conçu l'agencement du stand de la SARL et doit maintenant recruter des hôtesses et des hôtes avenants qui devront informer les visiteurs du stand BIONATUREL lors du salon.

Dans le journal local parait une annonce ainsi libellée : "La société recrute, pour une durée de 3 semaines, des hôtesses et des hôtes d'accueil pour présenter les produits BIONATUREL. Les candidats doivent impérativement parler anglais et mesurer 1 m 70 (pref. origine nordique)."

Melle Aline B, qui est martiniquaise, mesure 1 m 70 et maîtrise parfaitement l'anglais, est venue déposer son CV au siège de la SARL. Il lui est répondu que le recrutement est clos. Elle soupçonne que le refus est lié à sa couleur de peau et demande donc à sa colocataire scandinave Ingrid F de déposer un CV. Celle-ci s'exécute et il est indiqué à Ingrid F « qu'elle sera convoquée pour un entretien ».

Suite à la plainte déposée par Aline B, une enquête préliminaire est diligentée.

Jeune procureur de la République, vous devez déterminer la ou les personne(s) qui pourrai(en)t être pénalement poursuivie(s) ainsi que la ou les qualification(s) pénale(s) adéquate(s). Vous préciserez les peines encourues par chaque personne.

Cas nº 2

Théo JASMIN (13 ans) a envoyé un courriel à M. FIDEL dans lequel il le menace d'envoyer une photo compromettante à son épouse, Mme FIDEL. La photo montrerait M. FIDEL enlacé avec Mme JUSTE. Théo JASMIN réclame 3 000 € à M. FIDEL pour ne pas envoyer la photo. M. FIDEL ne répond pas et ne paie pas.

Théo JASMIN sait bien manipuler les outils de montage photo. Il réalise un photomontage montrant M. FIDEL et Mme JUSTE enlacés. Puis il envoie la photo par courriel à M. FIDEL et lui demande les 3 000 €.

M. FIDEL a porté plainte pour extorsion, chantage et escroquerie. Les faits ont été établis par la police.

Théo JASMIN peut il être poursuivi ? pour quelle(s) infraction(s) ? exposez la procédure et les sanctions encourues.